

DÉPARTEMENT DES VOSGES

IC/LL/2023.02. PV

ARRONDISSEMENT D'ÉPINAL



VILLE DE  
**LE THILLOT**

B.P. 39 - 88162 LE THILLOT Cedex

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU

### CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 12 avril 2023 à 20 heures à la Salle  
du Conseil en Mairie

⇒ **Etaient présents :**

- Isabelle CANONACO, Éric COLLE Jean-Marie CHIVOT, Brigitte JEANNPIERRE, Jean-Louis DEMANGE, Adjointes,
- Francis PANOT, Jean-Louis GRÜNENWALD, Françoise BOUGEON, Gérard MOLARD, Odile LAPORTE, Bruno ROTA, Marie-Noëlle GIGANT, Marie Madeleine LALOT, Yvonne FERRY et Michel PETITJEAN, Conseillers,

⇒ **Excusés ayant donné pouvoir,**

- Jean MILLER à Jean-Marie CHIVOT
- Marie-Noëlle Machi à Brigitte JEANPIERRE
- Anne-Charlotte BITTNER à Marie-Noëlle GIGANT
- Pascal GALMICHE à Eric COLLE
- Marie Claude DUBOIS à Marie-Madeleine LALOT

⇒ **Absent excusé :** /

⇒ **Absents :** Laurence HIRN et Quentin CLEMENT

**Nombre de présents :**

- En exercice : 22
- Présents : 15 (puis 16 à partir du point du point 24, arrivée de Mme Marie-Noëlle MACHI à 21h40)
- Pouvoirs :5

Le quorum est atteint.

### ETAT - CIVIL

MARIAGE NEANT

**NAISSANCE** de Thayron, Achille, Gabriel, Jean-Paul LAMBERT, né le 26 janvier 2023 à Remiremont, fils de Mélissa ROMARY et Benjamin LAMBERT, agent des services techniques. Félicitations aux parents, grands-parents et arrière-grands-parents.

**DÉCÈS** de Mme VALDENNAIRE Marguerite, le 24 février 2023, âgée de 89 ans et belle-mère de M. CHIVOT Jean-Marie, Adjoint.

**DÉCÈS** de Mme Denise MANGIN, âgée de 92 ans, le 27 mars 2023, maman de Maryse MANGIN, directrice de la médiathèque.

**DÉCÈS** de M. Michel MOUROT, Maire en exercice, le 25 février 2023, pensées chaleureuses à Mme Jacqueline MOUROT et sa famille.

Discours d'Isabelle CANONACO, décès qui a touché les élus et le personnel de la commune. Vive émotion dans le cœur de chacun. De nombreux témoignages des habitants thillotins et des communes voisines. Bel hommage à M. MOUROT.

Il a œuvré pour la réhabilitation du centre-ville qui a retrouvé belle allure, il avait à cœur l'image du Thillot. Il a maintenu un haut niveau d'investissement. C'était un grand défenseur de la parité.

Mme CANONACO a salué un maire charismatique, travailleur, bâtisseur, totalement investi pour sa commune.

L'ensemble du Conseil Municipal présente ses plus sincères condoléances aux familles.

L'ensemble du Conseil Municipal présente ses félicitations aux heureux parents.

- ⇒ Nomination d'un(e) secrétaire de séance et d'une secrétaire adjointe : Jean-Marie CHIVOT et Anouck MAURICE
- ⇒ Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 janvier 2023 à l'unanimité,
- ⇒ Approbation du point ajouté à l'ordre du jour du Conseil Municipal à l'unanimité :  
- DELIBERATION AUTORISANT LA 1ERE ADJOINTE A SIGNER LA CONVENTION POUR LA REALISATION DE CHANTIERS D'INSERTION AVEC L'ASSOCIATION G.A.C.I.

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. COTISATION 2023 AU SMIC DES VOSGES
2. ATTRIBUTION DU MARCHÉ AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE MAITRISE D'ŒUVRE DES BÂTIMENTS
3. APS 3ème TRANCHE DE VOIRIE PLURIANNUELLE DEMANDE DE SUBVENTION
4. SORTIE DE DIVERS MATERIELS ROULANTS DE L'INVENTAIRE ET DE L'ACTIF

5. CESSION DU VEHICULE MERCEDEZ UNIMOG
6. RECTIFICATIF DE LA DELIBERATION N° 9/VIII/2022 VENTE D'UN TERRAIN AU LIEU DIT PRÉ DE LA SEPPE
7. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°8/VIII/2022 DU 6/12/2022 ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DES MEIX
8. INDEMNITE DE SUPPLEANCE POUR LA 1ERE ADJOINTE
9. INDEMNITES DE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES
10. ADHESION ET RETRAIT AU SDANC : ADHESION DE PLUSIEURS COMMUNE A LA COMPETENCE A LA CARTE N°1 « REHABILITATION » - A LA CARTE N°2 « ENTRETIEN » - ADHESION DE LA CCHV AUX 3 COMPETENCES - ADHESION DE LA CCGHV AVEC EXTENSION DE PERIMETRE AUX 3 COMPETENCES ET RETRAIT DE MAXEU SUR MEUSE
11. PARTICIPATION COMMUNALE AU C.C.A.S. - EXERCICE 2023
12. . PARTICIPATION COMMUNALE A LA REGIE MUNICIPALE DE LA CRECHE « L'ILE AUX ENFANTS » - EXERCICE 2023
13. . PARTICIPATION COMMUNALE A LA REGIE DES HAUTES-MYNES - EXERCICE 2023
14. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2023
15. INSCRIPTION DE CREDITS BUDGETAIRES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
16. RENOUELEMENT DE TEMPS PARTIEL D'UN AGENT SPÉCILISÉ PRINCIPAL 1ERE CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES
17. REGIE DES HAUTES MYNES CREATION DE 3 POSTES SAISONNIERS
18. CONTRIBUTION 2023 AU PARC NATUREL REGIONNAL DES BALLONS DES VOSGES
19. COTISATION A L'ASSOCIATION DU MASSIF VOSGIEN EXERCICE 2023
20. DELIBERATION AUTORISANT LA 1ERE ADJOINTE A SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE SDEV ET LA COMMUNE POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES
21. DELIBERATION AUTORISANT LA 1ERE ADJOINTE A SIGNER LA CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LE CONTRÔLE DES POTEAUX INCENDIE INSTALLÉS SUR LE RÉSEAU SU SYNDICAT DES EAUX DE PRESLES
22. EVOLUTION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE
23. CREDITS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES - EXERCICE 2023
24. BUDGET GENERAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022
25. SERVICE DE L'EAU - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2021
26. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022
27. SERVICE DES FORETS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022
28. SERVICE DU CIMETIERE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022
29. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022
30. REGIE DE LA CRECHE MUNICIPALE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022
31. REGIE MUNICIPALE DES HAUTES MYNES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022
32. BUDGET GENERAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022
33. SERVICE DE L'EAU - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022
34. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022
35. SERVICE DES FORETS - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022

36. SERVICE DU CIMETIERE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022
37. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022
38. REGIE DE LA CRECHE MUNICIPALE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022
39. REGIE MUNICIPALE DES HAUTES MYNES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022
40. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX EXERCICE 2023
41. BUDGET GENERAL - AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022
42. SERVICE DE L'EAU - AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022
43. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT- AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022
44. BUDGET DE LA FORET - AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022
45. BUDGET GENERAL & SERVICES ANNEXES - PRESENTATION & VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS - EXERCICE 2023
46. DELIBERATION AUTORISANT LA 1ERE ADJOINTE A SIGNER LA CONVENTION POUR LA REALISATION DE CHANTIERS D'INSERTION AVEC L'ASSOCIATION G.A.C.I.

## **1. COTISATION 2023 AU SMIC DES VOSGES**

Présentation par : Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances

Descriptif sommaire :

Par mail en date du 26 janvier 2023, le SMIC des Vosges nous adresse le montant de la participation financière due au SMIC des Vosges pour l'exercice 2023.

Par délibération N°3/2023 du 11 janvier 2023, le comité Syndical Mixte pour l'Informatisation Communale des Vosges a voté le mode de calcul des cotisations des communes de la manière suivante :

➤ 60 € pour les communes comptant jusqu'à 20 habitants, puis la forfaitisation augmente de 5€ par tranche de 10 habitants avec un plafond de cotisation maximum de 2 000€.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'approuver la cotisation 2023 du SMIC des Vosges qui s'élève à 1 740€, au compte 65548.

Le SMIC des Vosges participe notamment à la dématérialisation et à la fourniture des clés de signatures.

UNANIMITE

## **2. ATTRIBUTION DU MARCHÉ AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE MAÎTRISE D'ŒUVRE DES BÂTIMENTS**

Présentation par : Éric COLLE, Adjoint aux travaux et à l'Urbanisme

Descriptif sommaire :

Par délibération N° 13/VIII/2022 du 6 décembre 2022, le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité d'approuver le choix de la Commission d'Appel d'Offres, qui s'était réunie le 6 décembre 2022, à savoir déclarer ce marché sans suite pour raisons économiques.

Un nouveau marché a été lancé et la C.A.O. se réunit le mercredi 12 avril 2023 à 17h30 pour attribuer le marché « AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE MAÎTRISE D'ŒUVRE DES BÂTIMENTS », suivant les candidatures déposées.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin de suivre le choix de la CAO, c'est-à-dire de déclarer sans suite le marché pour des raisons économiques.

Eric COLLE indique que le coût des matériaux a fortement augmenté, et propose donc de reporter ce marché à une date ultérieure.

Ce marché n'est pas en phase avec l'économie et les prix s'envolent.

Le nouveau LIDL ne se fera pas non plus cette année. Les prix ont augmenté de 20 à 30%.

Il vaut mieux être prudent et attendre que les prix reviennent à des niveaux corrects.

UNANIMITE

## **3. APS 3<sup>ème</sup> TRANCHE DES TRAVAUX DE VOIRIE PLURIANNUELLE RUE DE LA COURBE ET CHEMIN DES AYES DEMANDE DE SUBVENTION**

Présentation par : Éric COLLE, Adjoint aux travaux et à l'Urbanisme

Descriptif sommaire :

Suite à la délibération n°9/VII/2022, l'aménagement de la rue de la Courbe pour la future plateforme multimodale de l'ex site Curien nécessite des travaux dont le détail est fourni en pièce jointe.

Cette portion de voirie est dégradée et est très sollicitée, les aménagements anciens ne sont plus adaptés, l'Avant-Projet Sommaire s'élève à 58 120 euros, une partie des travaux se trouve sur la route de Ramonchamp.

Le chemin des Ayes qui relie la Départementale de la route du Ménénil et la route de la Haute Mouline se dégrade, une partie de la voirie avait été rénovée au niveau du site des chalets des Ayes. La zone de travaux concernée par les travaux est en pièce jointe avec une approximation du chantier à venir, soit 50 516,40 euros.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le montant de l'Avant-Projet Sommaire qui s'élève à 108 636, 40 euros,
- De solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental.

Pour la partie de la Courbe, les travaux intègrent donc ceux situés sur la commune de Ramonchamp, celle-ci reversera par la suite à la commune du Thillot le montant dû. Cela permettra à la commune de Ramonchamp de bénéficier des tarifs du marché triennal de la commune du Thillot, et d'avoir une continuité sur le projet. Travaux qui doivent être réalisés cette année.

Par contre les travaux du chemin des Ayès ne seront sans doute pas faits cette année, car Enedis doit pratiquer des travaux d'enfouissement auparavant. Pour la partie comprise entre le pont et la Départementale la chaussée sera faite avec l'aménagement du site ADAMI.

Eric COLLE indique que la collectivité se renseigne s'il y a possibilité d'effectuer quelques travaux supplémentaires afin de bénéficier des prix du marché.

Une étude va également être faite cette année sur le carrefour de la rue de la Courbe et des Libérateurs afin d'analyser les possibilités de faire un rond-point.

UNANIMITE

#### **4. SORTIE DE DIVERS MATERIELS ROULANTS DE L'INVENTAIRE ET DE L'ACTIF**

Présentation par : Éric COLLE, Adjoint aux travaux et à l'Urbanisme

Descriptif sommaire :

Divers matériels de transport sont hors d'usage et doivent sortir de l'actif.

La liste qu'il vous est proposée de réformer du fait de leur état et de leur ancienneté est la suivante :

- Un Unimog immatriculé 988 MG 88 sous le N° d'inventaire 197201 acquis le 28/06/1972 pour la somme de 5620,80€,
- Une Bicyclette Peugeot sous le N° 199513 acquis le 29/05/1995 pour la somme 522,67€,
- Un Minibus Renault Master immatriculé 3085 VA 88 sous le N° d'inventaire 201530 acquis le 15/12/2015 pour la somme de 2 800€,

- Une Fiat Panda 4X4 immatriculée 5900 RF 88, sous le N° d'inventaire 199001 acquise le 07/12/1990 pour la somme de 4 982,64€,
- Une Renault Clio immatriculée 512 TR 88 sous le N° 200222 acquise le 12/12/2002 pour la somme de 4800 €, véhicule repris par le garage Grands Moulins Auto pour la somme de 600,00€.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'autoriser la sortie de l'inventaire des différents matériels roulants (dont un est repris dans le cadre d'acquisition d'un véhicule neuf),
- D'autoriser les opérations budgétaires et comptables qui ont pour objet de sortir les biens cités de l'inventaire.

Tous les véhicules, sauf l'UNIMOG, sont déjà sortis. Seul l'Unimog reste encore aux services techniques. Par contre, il ne passe plus aux mines.

UNANIMITE

#### **5. CESSION DU VEHICULE MERCEDEZ UNIMOG**

Présentation par : Éric COLLE, Adjoint aux travaux et à l'Urbanisme

Descriptif sommaire :

M. Éric COLLE, Adjoint au Maire indique à l'assemblée que le véhicule Mercedes Unimog immatriculé DM 661 YW, acquis le 19/12/2014 sous le N° inventaire 201442 pour la somme de 9 000€ ne passe plus aux services des Mines. Trois offres d'achat ont été formulées pour ce véhicule, et la plus intéressante pour la collectivité est celle de M. Quentin LOUIS avec une proposition d'achat à 1 000€TTC.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'autoriser la vente du Mercedes Unimog en l'état pour la somme de 1 000 € à M. Quentin LOUIS,
- D'autoriser M. Éric COLLE, Adjoint à signer tous les documents relatifs à la vente et faire toutes les démarches administratives compétentes, et
- D'autoriser la sortie du véhicule de l'inventaire.

Pièce jointe : proposition d'achat

Ce prix correspond à 4 fois le prix de reprise à la ferraille et est cédé au plus offrant.

UNANIMITE

#### **6. RECTIFICATIF DE LA DELIBERATION N° 9/VIII/2022 VENTE D'UN TERRAIN AU LIEU DIT PRÉ DE LA SEPPE**

Présentation par : Éric COLLE, Adjoint aux travaux et à l'Urbanisme

Descriptif sommaire :

Par délibération n° 9/VIII/2022, le Conseil Municipal a approuvé la vente d'une parcelle de terrain N°A 1548 de 239 m<sup>2</sup> à la Société Civile Immobilière Lavenyre, et il y a lieu de préciser que cette cession se fera à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'autoriser la vente de la parcelle de terrain N°A 1548 de 239 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique à la Société Civile Immobilière Lavenyre, les termes de la délibération N° 9/VIII/2022 restant inchangés.

UNANIMITE

#### **7. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°8/VIII/2022 DU 6/12/2022 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DES MEIX**

Présentation par : Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances

Descriptif sommaire :

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'approuver la modification de la délibération

N° 8/VIII/2022 du 6/12/2022 au sujet de l'acquisition de la parcelle N° AC 358, de 30m<sup>2</sup> sise rue des Meix, à l'euro symbolique. Le propriétaire souhaite que le terrain soit acheté au prix moyen du m<sup>2</sup> à bâtir réel constaté sur la commune (soit 15 à 20 €/m<sup>2</sup>).

Compte tenu de son emplacement cette petite parcelle n'est guère constructible.

En date du 9 mars 2023 la collectivité a fait une offre de prix à 10€/m<sup>2</sup> à l'Immobilière d'Entreprise Delbet, offre acceptée par la société.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'autoriser la modification du tarif et de fixer le prix du m<sup>2</sup> à 10 €/m<sup>2</sup>,
- Et de préciser que les autres termes de la délibération N° 8/VIII/2022 du 6/12/2022 restent inchangés.

UNANIMITE



## **8. INDEMNITES DE SUPPLEANCE POUR LA 1ERE ADJOINTE**

Présentation par : Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances

Descriptif sommaire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-17 disposant qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1er adjoint.

Lorsqu'un adjoint ou un conseiller municipal supplée le maire dans les conditions prévues par l'article

L 2122-17 précité, il peut percevoir, pendant la durée de la suppléance et après délibération du conseil municipal, l'indemnité fixée pour le maire.

Durant la maladie de Monsieur Michel MOUROT, Maire du Thillot puis de son décès, Madame Isabelle CANONACO a assuré la suppléance pour éviter toute carence dans la gestion de la commune.

### **Indemnités de fonction brutes mensuelles des maires**

*Art. L. 2123-23 et L. 2511-35 du Code général des collectivités territoriales*

<b>POPULATION (nombre d'habitants)</b>	<b>TAUX MAXIMAL (en % de l'IB 1027)</b>	<b>INDEMNITE BRUTE (en euros)</b>
Moins de 500	25,5	1026,51
De 500 à 999	40,3	1622,29
<b>De 1 000 à 3 499</b>	<b>51,6</b>	<b>2077,17</b>
De 3 500 à 9 999	55	2214,04
De 10 000 à 19 999	65	2616,59
De 20 000 à 49 999	90	3622,97
De 50 000 à 99 999	110	4428,08
De 100 000 à 199 999	145	5837,01
Plus de 200 000	72,5	2918,51

- Considérant la population du Thillot comprise entre 1 000 à 3 499 habitants, le taux est 51,6 % (de l'IB 1027) avec une indemnité brute de 2077,17 euros.

- Considérant la suppléance du Maire effectuée par Mme Isabelle CANONACO 1ere adjointe, cette indemnité de fonction sera rétroactive au 1<sup>er</sup> mars 2023.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'attribuer à Mme Isabelle CANONACO, 1<sup>ère</sup> Adjointe, pour le maire empêché par application de l'Art. L2122-17 du CGCT, une indemnité de fonction égale à 51,6 % de l'indice brut 1027 à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 jusqu'aux élections du nouveau maire, ainsi que la majoration de 15 % au titre de la commune de chef-lieu de canton.

- De préciser que l'indemnité subira automatiquement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique Territoriale.

UNANIMITE

## **9. INDEMNITES DE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES EXERCICE 2023**

Présentation par : Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances

Descriptif sommaire :

Par courrier du 6 mars 2023, M. le Préfet des Vosges informe les Maires qu'en référence aux circulaires NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et NOR/IOC/D/11/21246/C du 29 juillet 2011, le plafond indemnitaire applicable en 2023 au gardiennage des églises communales évolue et est fixé comme suit :

- 496,09 euros pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte,
- Et 125,06 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Sachant que M. l'Abbé entre dans la première catégorie, et que l'indemnité qui lui est versée est destinée à compenser la surveillance qu'il exerce tout au long de l'année sur le bâtiment,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- d'octroyer à Monsieur l'Abbé qui assure toute l'année le gardiennage de l'église du Thillot, l'indemnité maximale de 496,09 € au titre de l'exercice 2023, conformément au courrier de M. le Préfet et aux circulaires référencées ci-dessus.

Marie-Noëlle demande à qui on verse l'indemnité ? A la paroisse

UNANIMITE

**10. ADHESION ET RETRAIT AU SDANC : ADHESION DE PLUSIEURS COMMUNES A LA COMPETENCE A LA CARTE N°1 « REHABILITATION » - A LA CARTE N°2 « ENTRETIEN » - ADHESION DE LA CCHV AUX 3 COMPETENCES - ADHESION DE LA**

## CCGHV AVEC EXTENSION DE PERIMETRE AUX 3 COMPETENCES ET RETRAIT DE MAXEY SUR MEUSE

Présentation par : Jean-Marie CHIVOT, Adjoint à la Forêt, à l'Aménagement et au Développement Durable

Descriptif sommaire :

Par mail en date du 20 février 2023, le SDANC nous adresse des demandes d'adhésions de plusieurs collectivités et le retrait de la commune de Maxey sur Meuse à soumettre au Conseil Municipal afin de statuer dans les 3 mois.

Par délibération N° 01/2023 le Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges a validé l'adhésion des collectivités de Ameuvelle, Belmont sur Vair, Lironcourt, Malaincourt, Relanges, Rupt-sur-Moselle et Saint-Etienne-les-Remiremont à la compétence à la carte N°1 « Réhabilitation »,

Par délibération N° 02/2023 le Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges a validé l'adhésion des collectivités de Ameuvelle, Malaincourt, Relanges et Saint-Etienne-les-Remiremont à la compétence à la carte N° 2 « Entretien »,

Par délibération N° 03/2023 le Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges a validé l'adhésion de la Communauté de Commune des Hautes Vosges aux 3 compétences,

Par délibération N° 04/2023 le Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges a validé l'adhésion de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges pour l'ensemble des compétences (contrôle, entretien et réhabilitation) et l'extension du périmètre d'intervention du SDANC à la commune de Gérardmer pour que le SDANC puisse intervenir sur l'ensemble des communes de la CCGHV,

Par délibération N° 05/2023 le Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges a validé le retrait de la commune de Maxey sur Meuse du SDANC,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'approuver :

- L'adhésion des collectivités de Ameuvelle, Belmont sur Vair, Lironcourt, Malaincourt, Relanges, Rupt-sur-Moselle et Saint-Etienne-les-Remiremont à la compétence à la carte N°1 « Réhabilitation »
- L'adhésion des collectivités de Ameuvelle, Malaincourt, Relanges et Saint-Etienne- les-Remiremont à la compétence à la carte N° 2 « Entretien »
- L'adhésion de la Communauté de Commune des Hautes Vosges aux 3 compétences.

- L'adhésion de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges pour l'ensemble des compétences (contrôle, entretien et réhabilitation) et l'extension du périmètre d'intervention du SDANC à la commune de Gérardmer pour que le SDANC puisse intervenir sur l'ensemble des communes de la CCGHV,
- Le retrait de la commune de Maxey sur Meuse du SDANC.

UNANIMITE

### **11. PARTICIPATION COMMUNALE AU C.C.A.S. - EXERCICE 2023**

Présentation par : Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances

Descriptif sommaire :

Dans le cadre de l'examen du projet de budget primitif du C.C.A.S. présenté au titre de l'exercice 2023,

Considérant qu'il est nécessaire pour équilibrer ce budget de lui verser une participation communale d'un montant de 19 000 €,

Sur proposition d'Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'agréer le montant de participation du Budget Général à celui du C.C.A.S. au titre de l'exercice 2023
- ⇒ Une inscription de 19 000 € sera portée à l'article D 657362 du Budget Général 2023 pour permettre le versement de cette participation.

UNANIMITE

### **12. PARTICIPATION COMMUNALE A LA REGIE MUNICIPALE DE LA CRECHE « L'ILE AUX ENFANTS » - EXERCICE 2023**

Présentation par : Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances

### Descriptif sommaire :

Dans le cadre de l'examen du projet de budget primitif de la régie municipale de la crèche « L'Ile aux Enfants » présenté au titre de l'exercice 2023,

Considérant qu'il est nécessaire pour équilibrer ce budget de lui verser une participation communale d'un montant de 197 700 €,

Sur proposition d'Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- - D'agréer le montant de participation du Budget Général à celui de la régie municipale de la crèche « L'Ile aux Enfants » au titre de l'exercice 2023,
- ⇒ - Une inscription de 197 700 € sera portée à l'article D 657362 du Budget Général 2023 pour permettre le versement de cette participation.

UNANIMITE

### **13. PARTICIPATION COMMUNALE A LA REGIE DES HAUTES-MYNES - EXERCICE 2023**

Présentation par : Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances

### Descriptif sommaire :

Dans le cadre de l'examen du projet de budget primitif de la Régie des Hautes-Mynes présenté au titre de l'exercice 2023,

Considérant qu'il est nécessaire pour équilibrer ce budget de lui verser une participation communale d'un montant de 27 900 €,

Sur proposition d'Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- - D'agréer le montant de participation du Budget Général à celui de la Régie des Hautes-Mynes au titre de l'exercice 2023,
- - Une inscription de 27 900 € sera portée à l'article D 657362 du Budget Général 2023 pour permettre le versement de cette participation.

UNANIMITE

## **14. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2023**

Présentation par : Francis PANOT, Conseiller Municipal Délégué chargé des Animations et des Fêtes Patriotiques,

Descriptif sommaire :

Lors de ce vote il faut rappeler à l'assemblée que toute personne qui fait partie d'une association ne peut prendre part au vote.

Sur proposition de Francis PANOT, Conseiller Municipal Délégué chargé des Animations et des Fêtes Patriotiques,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'arrêter le montant des subventions à allouer aux associations au titre de l'exercice 2023, au vu du tableau présenté,
- D'autoriser l'inscription des crédits correspondants au Budget Général (voir répartition ci-dessous)

Nature budget	Imputation(s)	Montant(s)
Budget Général 2023	D6574 (subventions normales)	52 090 euros TTC
Budget Général 2023	D6748 (subv. exceptionnelles)	34 300 euros TTC
Total 2023		86 390 euros TTC

Pièce jointe : Tableau des subventions aux différentes associations

Les conseillers qui font partie des bureaux des associations ne prennent pas part au vote.

Marie Madeleine demande pourquoi le CST a 1000 euros de plus ? Jean-Louis DEMANGE explique qu'il fallait un arbitre si le club voulait monter de division, coût de 500 euros pour un arbitre. Mais vu l'incident durant le match de dimanche, il n'y a plus besoin d'arbitre.

Cette année le CST organise des manifestations pour récupérer des fonds : un loto qui a ramené 1 500 euros, un marché aux puces avec 60 participants pour un bénéfice de 1000 euros et prévision d'un stand à la foire aux beignets.

Il y a une bonne dynamique au CST. Les 500 autres euros sont pour créer une équipe de jeunes au sein du CST.

Michel PETITJEAN souhaite ajouter que l'on ne peut pas défendre un joueur qui agresse un arbitre, mais il met en doute la « Une de Vosges Matin » qui titre une mauvaise information : c'est l'arbitre qui a arrêté le match et c'est dans les vestiaires qu'a eu lieu le problème. L'arbitre ne sait pas par quel joueur il a été giflé.

Isabelle CANONACO précise que la subvention exceptionnelle de 7 000 euros pour l'UMT correspond aux animations des jeudis en fête car la commune ne peut pas payer directement les artistes.

Marie-Madeleine LALOT demande si la subvention versée à l'EMT leur permet de clôturer l'année. Il est répondu que non, cela ne va pas suffire.

C'est le vœu de Monsieur le Maire de ne pas laisser tomber la musique et il avait validé le montant de 35 000 euros.

Isabelle CANONACO indique que l'association l'outil en main des Ballons permet de faire découvrir aux jeunes les métiers manuels. Ils organisent des ateliers au collège les mercredis après-midi.

Jean-Marie CHIVOT indique qu'ils sont demandeurs de petits matériels.

Ne votent pas Jean Louis GRUNENWALD (musique EMT et UMT) et Michel PETITJEAN (CST).

UNANIMITE

#### **15. INSCRIPTION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR L'EMBELLEMENT DU CENTRE VILLE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Présentation par : Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances

Descriptif sommaire :

Dans l'optique de la mise en valeur du centre-bourg et afin de pouvoir allouer une subvention pour l'embellissement des façades de la ville du Thillot, la somme de 16 000 euros est à inscrire au compte 20 422, à l'opération 227.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'approuver l'inscription de crédits budgétaires avant le vote du budget primitif 2023 du budget général, soit la somme de 16 000 euros.

UNANIMITE

#### **16. RENOUELEMENT DE TEMPS PARTIEL D'UN AGENT SPÉCILISÉ PRINCIPAL 1ERE CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES**

Présentation par : Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances

### Descriptif sommaire :

Par mail en date du 11 janvier 2023, un agent spécialisé principal 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles sollicite la prolongation de son temps partiel à 90% de la durée hebdomadaire de travail afférente au temps plein à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 avec surcotation à la CNRACL.

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 11 avril 2023,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'autoriser le renouvellement de temps partiel de l'agent à 90 % de la durée hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023
- D'autoriser la personne concernée à surcotiser à la CNRACL pour la période concernée sur la base d'un traitement indiciaire brut à temps plein.

L'autorisation délivrée sera accordée à compter de cette même date par arrêté pour une période d'une durée maximale d'un an, renouvelable 2 fois sur autorisation.

UNANIMITE

## **17. REGIE DES HAUTES MYNES CREATION DE 3 POSTES SAISONNIERS**

Présentation par : Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances

### Descriptif sommaire :

Mme Isabelle CANONACO rappelle au Conseil Municipal que L. 332-23 2<sup>o</sup> du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité.

Ainsi en raison de la saison estivale,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 11 avril 2023,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'autoriser la création d'un poste de saisonnier à compter du 1<sup>er</sup> mai ou 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 31 octobre 2023 d'une durée hebdomadaire égale à 35 heures. La rémunération sera fixée à l'indice majoré 353 et les congés seront pris durant le contrat,
- D'autoriser la création de 2 postes saisonniers à compter du 3 juillet au 10 septembre 2023 d'une durée hebdomadaire égale de 35 heures. La rémunération sera fixée à l'indice 353 et les congés seront pris durant la dernière semaine du contrat,
- De prévoir les crédits nécessaires au budget.



Isabelle CANONACO indique qu'il est de plus en plus difficile de trouver des saisonniers C'est pour cela que le contrat saisonnier sera de 5 ou 6 mois en fonction de la candidature retenue.

UNANIMITE

## **18. CONTRIBUTION 2023 AU PARC NATUREL REGIONNAL DES BALLONS DES VOSGES**

Présentation par : Jean-Marie CHIVOT, Adjoint à la Forêt, à l'Aménagement et au Développement Durable

Descriptif sommaire :

Par courrier en date du 21 mars 2023, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges nous a adressé l'appel à cotisation pour l'année 2023.

La somme de la contribution de la commune du Thillot est calculée comme suit :

$$3\,592 \text{ habitants}^* \times 1,30 \text{ €} = 4\,669,60 \text{ €}$$

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'approuver le montant de la cotisation pour l'année 2023 qui s'élève à 4 669,60 €.

\*suivant la DGF

Pièce jointe : appel à cotisation 2023

Il est précisé que la population DGF est la population totale de la commune (3372) majoré d'un habitant par résidence secondaire sur le territoire de la commune.

UNANIMITE

## **19. COTISATION A L'ASSOCIATION DU MASSIF VOSGIEN EXERCICE 2023**

Présentation par : Jean-Marie CHIVOT, Adjoint à la Forêt, à l'Aménagement et au Développement Durable

Descriptif sommaire :

Par courrier reçu en date du 4 avril 2023 le Massif des Vosges a adressé son appel de cotisation qui s'élève à 60 € pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'approuver le montant de la cotisation pour l'année 2023 qui s'élève à 60 €.

Pièce jointe : courrier d'appel de cotisations

UNANIMITE

## **20. DELIBERATION AUTORISANT LA 1ERE ADJOINTE A SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ENTRE LE SDEV ET LA COMMUNE POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES**

Présentation par : Éric COLLE, Adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme

Descriptif sommaire :

Dans la continuité de la mise en place de bornes de recharge pour les véhicules électriques et hybrides sur le territoire et suite à la délibération N°7/V/2021 du 5 juin 2021, le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges nous a adressé les 2 conventions afférentes à signer.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'autoriser Mme Isabelle CANONACO, 1<sup>ère</sup> Adjointe, pour le Maire empêché par application de l'Art. L2122-17 du CGT, à signer les conventions avec le SDEV et tous documents afférents.

Pièce jointe : 1 exemplaire de la convention, plan et photo.

UNANIMITE

## **21. DELIBERATION AUTORISANT LA 1ERE ADJOINTE A SIGNER LA CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LE CONTRÔLE DES POTEAUX INCENDIE INSTALLÉS SUR LE RÉSEAU DU SYNDICAT DES EAUX DE PRESLES**

Présentation par : Éric COLLE, Adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme

Descriptif sommaire :

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'autoriser Mme Isabelle CANONACO, 1<sup>ère</sup> Adjointe, à signer les exemplaires de la convention pour l'entretien et le contrôle des poteaux incendie installés sur le réseau du Syndicat des Eaux de Presles.

Pièce jointe : 1 exemplaire de la convention.

UNANIMITE

## **22. EVOLUTION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Présentation par : Brigitte JEANPIERRE, Adjointe à la Jeunesse, aux Affaires Sociales et à la Culture

Descriptif sommaire :

Vu le contexte actuel, hausse des denrées et de l'énergie, le Conseil Départemental a décidé lors de la commission permanente du 17 février 2023 d'augmenter de 20 centimes d'euro les différents tarifs aux usagers à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023. Il s'avère que le tarif du repas actuel date de 2013.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'autoriser l'augmentation du repas de 0,20€ soit une tarification à **3,80 €/repas à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023**.

Pièce jointe : délibération de la commission permanente du Conseil Départemental des Vosges

Isabelle CANONACO indique que sur une année, nous avons eu 16% d'augmentation sur les denrées alimentaires.

Brigitte JEANPIERRE indique que nous suivons les tarifs du Département.

Il est précisé que depuis que la cantine est dans les locaux de l'espace Nicolas Antoine, il y a moins de gâchis car en servant à l'assiette, cela permet de resservir les enfants qui souhaitent manger un peu plus. Les surplus de fromage et de desserts sont distribués au goûter à la périscolaire.

UNANIMITE

### **23. CREDITS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES - EXERCICE 2023**

Présentation par : Brigitte JEANPIERRE, Adjointe à la Jeunesse, aux Affaires Sociales et à la Culture

Descriptif sommaire :

La commission scolaire s'est réunie le 31 mars 2023, et Sur proposition de Mme Brigitte JEANPIERRE, Adjointe aux Affaires Scolaires, Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver les différentes propositions présentées dans le tableau ci-joint, au titre des crédits de fonctionnement à accorder aux écoles pour l'exercice 2023.

Il convient de rappeler que les crédits sont calculés sur l'année civile, si les effectifs évoluent en septembre 2023, un additif sera présenté pour augmenter les crédits budgétaires.

Brigitte JEANPIERRE indique que le montant alloué aux fournitures gratuites est en augmentation cette année.

Lors de la commission scolaire, il y a eu un débat sur l'étendue des fournitures gratuites.

Débat également au niveau des dépenses pour la piscine, incertitude pour le montant des entrées car cela n'a pas eu lieu sur une année complète. Brigitte indique qu'il y a des

mesures à prendre pour les séances de piscine où tous les enfants ne disposent pas de casiers, revoir le mode de fonctionnement dans les vestiaires.

Les projets pour les écoles ont aussi été vu lors de la commission scolaire. Rappel sur le projet informatique subventionné à 70% par le Département des Vosges.

UNANIMITE

Arrivée de Marie-Noëlle MACHI

#### **24. BUDGET GÉNÉRAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022**

Présentation par : Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances

Descriptif sommaire :

Sur proposition de Mme Isabelle CANONACO, le Conseil Municipal est invité à délibérer en vue :

- D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Général de la commune présenté par Madame Laurence LESGOURGUES, Trésorière, ce document étant en tous points conforme aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022.
- De donner quitus à Madame Laurence LESGOURGUES, Trésoriers, pour la bonne gestion de ce compte.

UNANIMITE

#### **25. SERVICE DE L'EAU - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022**

Présentation par : Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances Descriptif sommaire :

Sur proposition de Mme Isabelle CANONACO, le Conseil Municipal est invité à délibérer en vue :

- D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Général de la commune présenté par Madame Laurence LESGOURGUES, Trésorière, ce document étant en tous points conforme aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022.

- De donner quitus à Madame Laurence LESGOURGUES, Trésoriers, pour la bonne gestion de ce compte.

UNANIMITE

## **26. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022**

Présentation par : Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances

Descriptif sommaire :

Sur proposition de Mme Isabelle CANONACO, le Conseil Municipal est invité à délibérer en vue :

- D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Général de la commune présenté par Madame Laurence LESGOURGUES, Trésorière, ce document étant en tous points conforme aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022.
- De donner quitus à Madame Laurence LESGOURGUES, Trésoriers, pour la bonne gestion de ce compte.

UNANIMITE

## **27. SERVICE DES FORÊTS - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022**

Présentation par : Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances

Descriptif sommaire :

Sur proposition de Mme Isabelle CANONACO, le Conseil Municipal est invité à délibérer en vue :

- D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Général de la commune présenté par Madame Laurence LESGOURGUES, Trésorière, ce document étant en tous points conforme aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022.
- De donner quitus à Madame Laurence LESGOURGUES, Trésoriers, pour la bonne gestion de ce compte.

UNANIMITE

## **28. SERVICE DU CIMETIÈRE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022**

Présentation par : Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances

Descriptif sommaire :

Sur proposition de Mme Isabelle CANONACO, le Conseil Municipal est invité à délibérer en vue :

- D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Général de la commune présenté par Madame Laurence LESGOURGUES, Trésorière, ce document étant en tous points conforme aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022.
- De donner quitus à Madame Laurence LESGOURGUES, Trésoriers, pour la bonne gestion de ce compte.

UNANIMITE

## **29. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022**

Présentation par : Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances

Descriptif sommaire :

Sur proposition de Mme Isabelle CANONACO, le Conseil Municipal est invité à délibérer en vue :

- D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Général de la commune présenté par Madame Laurence LESGOURGUES, Trésorière, ce document étant en tous points conforme aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022.

- De donner quitus à Madame Laurence LESGOURGUES, Trésoriers, pour la bonne gestion de ce compte.

UNANIMITE

### **30. REGIE DE LA CRÈCHE MUNICIPALE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022**

Présentation par : Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances

Descriptif sommaire :

Sur proposition de Mme Isabelle CANONACO, le Conseil Municipal est invité à délibérer en vue :

- D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Général de la commune présenté par Madame Laurence LESGOURGUES, Trésorière, ce document étant en tous points conforme aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022.
- De donner quitus à Madame Laurence LESGOURGUES, Trésoriers, pour la bonne gestion de ce compte.

UNANIMITE

### **31. REGIE MUNICIPALE DES HAUTES MYNES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022**

Présentation par : Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances

Descriptif sommaire :

Sur proposition de Mme Isabelle CANONACO, le Conseil Municipal est invité à délibérer en vue :

- D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2022 du Budget Général de la commune présenté par Madame Laurence LESGOURGUES, Trésorière, ce document étant en tous points conforme aux résultats du compte administratif de l'exercice 2022.

- De donner quitus à Madame Laurence LESGOURGUES, Trésoriers, pour la bonne gestion de ce compte.

UNANIMITE

### **32. BUDGET GÉNÉRAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022**

Présentation par : Brigitte JEANPIERRE, Adjointe à la Jeunesse, aux Affaires Sociales et à la Culture

Descriptif sommaire :

Sur proposition de Madame Brigitte JEANPIERRE, Adjointe à la Jeunesse, aux Affaires Sociales et à la Culture, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le Compte Administratif 2022 du Budget Général arrêté comme suit :

BUDGET GENERAL		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	3 886 412,11 €
	RECETTES	6 227 255,10 €
	EXCEDENT	2 340 842,99 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	1 428 522,19 €
	RECETTES	1 575 625,97 €
	EXCEDENT	147 103,78 €
EXEDENT GLOBAL DE CLOTURE		2 487 946,77 €

Sortie d'Isabelle CANONACO durant le vote des CA.  
Présidence de Brigitte JEANPIERRE

UNANIMITE

### **33. SERVICE DE L'EAU - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022**

Présentation par : Brigitte JEANPIERRE, Adjointe à la Jeunesse

Descriptif sommaire :

Sur proposition de Madame Brigitte JEANPIERRE, Adjointe à la Jeunesse, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :



- D'approuver le Compte Administratif 2022 du service de l'eau arrêté comme suit :

SERVICE DE L'EAU		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	253 291,74 €
	RECETTES	373 625,72 €
	EXCEDENT	120 333,98 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	362 048,76 €
	RECETTES	706 360,98 €
	EXCEDENT	344 312,22 €
EXEDENT GLOBAL DE CLOTURE		464 646,20 €

Isabelle CANONACO ne prend pas part aux votes des CA.  
UNANIMITE

#### 34. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022

Présentation par : Brigitte JEANPIERRE, Adjointe à la Jeunesse, aux Affaires Sociales et à la Culture

Descriptif sommaire :

Sur proposition de Madame Brigitte JEANPIERRE, Adjointe à la Jeunesse, aux Affaires Sociales et à la Culture, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le Compte Administratif 2022 du service de l'assainissement arrêté comme suit :

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	400 928,94 €
	RECETTES	490 418,95 €
	EXCEDENT	89 490,01 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	63 981,63 €
	RECETTES	479 945,60 €
	EXCEDENT	415 963,97 €
EXEDENT GLOBAL DE CLOTURE		505 453,98 €

Isabelle CANONACO ne prend pas part aux votes des CA.

UNANIMITE

### **35. SERVICE DES FORÊTS - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022**

Présentation par : Brigitte JEANPIERRE, Adjointe à la Jeunesse, aux Affaires Sociales et à la Culture

Descriptif sommaire :

Sur proposition de Madame Brigitte JEANPIERRE, Adjointe à la Jeunesse, aux Affaires Sociales et à la Culture, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le Compte Administratif 2022 du service des forêts arrêté comme suit :

<b>SERVICE DES FORETS</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	DEPENSES	57 421,14 €
	RECETTES	138 135,51 €
	EXCEDENT	80 714,37 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	DEPENSES	19 942,99 €
	RECETTES	13 045,77 €
	EXCEDENT	6 897,22 €
<b>EXEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>		<b>73 817,15 €</b>

Isabelle CANONACO ne prend pas part aux votes des CA.

UNANIMITE

### **36. SERVICE DU CIMETIERE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022**

Présentation par : Brigitte JEANPIERRE, Adjointe à la Jeunesse, aux Affaires Sociales et à la Culture

Descriptif sommaire :

Sur proposition de Madame Brigitte JEANPIERRE, Adjointe à la Jeunesse, aux Affaires Sociales et à la Culture, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le Compte Administratif 2022 du service du cimetière arrêté comme suit :

<b>SERVICE DU CIMETIERE</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	DEPENSES	41 845,83 €
	RECETTES	84 228,76 €
	EXCEDENT	42 382,93 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	DEPENSES	9 466,72 €
	RECETTES	83 908,30 €
	EXCEDENT	74 441,58 €
<b>EXEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>		<b>116 824,51 €</b>

Isabelle CANONACO ne prend pas part aux votes des CA.  
UNANIMITE

**37. SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022**

Présentation par : Brigitte JEANPIERRE, Adjointe à la Jeunesse, aux Affaires Sociales et à la Culture

Descriptif sommaire :

Sur proposition de Madame Brigitte JEANPIERRE, Adjointe à la Jeunesse, aux Affaires Sociales et à la Culture, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le Compte Administratif 2022 du service public d'assainissement non collectif arrêté comme suit :

<b>SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>		
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	DEPENSES	/
	RECETTES	/

	EXCEDENT	/
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	0,31 €
	RECETTES	0,31 €
	EXCEDENT	0
EXEDENT GLOBAL DE CLOTURE		0

Isabelle CANONACO ne prend pas part aux votes des CA.  
UNANIMITE

### **38. REGIE DE LA CRÈCHE MUNICIPALE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022**

Présentation par : Brigitte JEANPIERRE, Adjointe à la Jeunesse, aux Affaires Sociales et à la Culture

Descriptif sommaire :

Sur proposition de Madame Brigitte JEANPIERRE, Adjointe à la Jeunesse, aux Affaires Sociales et à la Culture, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le Compte Administratif 2022 de la régie de la Crèche municipale arrêté comme suit :

REGIE DE LA CRECHE MUNICIPALE		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	597 602,48 €
	RECETTES	730 699,03 €
	EXCEDENT	133 096,55 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	5 066,40 €
	RECETTES	11 068,22 €
	EXCEDENT	6 001,82 €
EXEDENT GLOBAL DE CLOTURE		139 098,37 €

Isabelle CANONACO ne prend pas part aux votes des CA.

UNANIMITE

### **39. REGIE MUNICIPALE DES HAUTES MYNES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022**

Présentation par : Brigitte JEANPIERRE, Adjointe à la Jeunesse, aux Affaires Sociales et à la Culture

Descriptif sommaire :

Sur proposition de Madame Brigitte JEANPIERRE, Adjointe à la Jeunesse, aux Affaires Sociales et à la Culture, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le Compte Administratif 2022 de la régie municipale des Hautes Mynes arrêté comme suit :

REGIE MUNICIPALE DES HAUTES MYNES		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	248 052,45€
	RECETTES	317 782,33€
	EXCEDENT	69 729,88€
SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	/€
	RECETTES	/€
	EXCEDENT	/€
EXEDENT GLOBAL DE CLOTURE		69 729,88 €

Isabelle CANONACO ne prend pas part aux votes des CA.  
UNANIMITE

#### **40. VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX EXERCICE 2023**

Présentation par : Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances,

Descriptif sommaire :

Madame Isabelle CANONACO, Adjointe aux Finances présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôt  
En conséquence, Madame l'Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances propose de maintenir les taux comme suit,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- De **décider** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe d'habitation : 23 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,88 % (16,23 + 25,65)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24,74 %
- Cotisation foncière des entreprises : 22,22 %)

- De **charger** Mme Isabelle CANONACO de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété accompagné d'une copie de la présente décision.

UNANIMITE

#### **41. BUDGET GENERAL - AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022**

Présentation par : Mme Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances.

Descriptif sommaire :

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'affecter, pour partie, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 arrêté à **2 340 842,99 €** :
  - **Au compte R1068 pour : 1 756 541,61€**  
(Excédent de fonctionnement capitalisé)
- Et de reprendre le solde :
  - **Au compte R002 pour : 584 301,38 €**  
(Excédent de fonctionnement reporté)

Du B.P. 2023 du Budget Général.

UNANIMITE

#### **42. SERVICE DE L'EAU - AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022**

Présentation par : Mme Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances.

Descriptif sommaire :

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 arrêté à **120 333,98 €** :
  - **Au compte R1068 pour : 52 679,18 €**  
(Excédent de fonctionnement capitalisé)
  
- Et de reprendre le solde :
  - **Au compte R002 pour : 67 654,80 €**  
(Excédent de fonctionnement reporté)

Du B.P. 2023 du Budget du service de l'eau.

UNANIMITE

**43. SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT- AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022**

Présentation par : Mme Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances.

Descriptif sommaire :

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 arrêté à **89 490,01 €**

Du B.P. 2023 du Budget du service de l'Assainissement.

UNANIMITE

**44. BUDGET DE LA FORET - AFFECTATION DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022**

Présentation par : Mme Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances.

Descriptif sommaire :

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 arrêté à **80 714,37 €** :
  - **Au compte R1068 pour : 3 594,22 €**  
(Excédent de fonctionnement capitalisé)
- Et de reprendre le solde :
  - **Au compte R002 pour : 77 120,15 €**  
(Excédent de fonctionnement reporté)

Du B.P. 2023 du Budget de la Forêt.

UNANIMITE

#### **45. BUDGET GENERAL & SERVICES ANNEXES - PRESENTATION & VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS - EXERCICE 2023**

Présentation par : Mme Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances.

Descriptif sommaire :

Au vu de la présentation du budget primitif par Isabelle CANONACO, Adjointe à l'Administration Générale et aux Finances,

\* **BUDGET GENERAL** :

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le Budget Primitif 2023 du Budget Général, arrêté comme suit :

#### **BUDGET GENERAL**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	5 205 177,00 €
RECETTES	5 205 177,00 €
EXCEDENT / DEFICIT	NEANT

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**



DEPENSES	3 430 771,00 €
RECETTES	3 430 771,00 €
EXCEDENT / DEFICIT	NEANT
<u>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</u>	NEAN

\* SERVICE DE L'EAU :

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le Budget Primitif 2023 du Service de l'Eau, arrêté comme suit :

SERVICE DE L'EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	356 728,00 €
RECETTES	356 728,00 €
EXCEDENT / DEFICIT	NEANT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	509 148,80 €
RECETTES	509 148,80 €
EXCEDENT / DEFICIT	NEANT

<u>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</u>	NEANT
-----------------------------------	-------

\* SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le Budget Primitif 2023 du Service de l'Assainissement, arrêté comme suit :

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	493 721,00 €
RECETTES	493 721,00 €
EXCEDENT	NEANT

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	497 314,00 €
RECETTES	497 314,00 €
EXCEDENT / DEFICIT	NEAN
<u>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</u>	NEANT

### \* SERVICE DES FORETS :

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le Budget Primitif 2023 du Service des Forêts arrêté comme suit :

## SERVICE DES FORETS

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	96 121,00 €
RECETTES	96 121,00 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	137 430,22 €
RECETTES	137 430,22 €
EXCEDENT/DEFICIT	

### EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE

NEANT

### \* SERVICE DU CIMETIERE :

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le Budget Primitif 2023 du Service du Cimetière arrêté comme suit :

## SERVICE DU CIMETIERE

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	79 850,00 €
RECETTES	79 850,00 €

EXCEDENT/DEFICIT	NEANT
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>	
DEPENSES	29 466,72 €
RECETTES	83 908,30 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT
<u>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</u>	NEANT

**\* REGIE DES HAUTES-MYNES :**

Sous réserve de l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Hautes-Mynes,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le Budget Primitif de l'exercice 2023 de la Régie Municipale des Hautes-Mynes arrêté comme suit :

**REGIE DES HAUTES-MYNES**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	289 411,00 €
RECETTES	289 411,00 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	NEANT
RECETTES	NEANT
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

<u>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</u>	NEANT
-----------------------------------	-------

**\* REGIE DE LA CRECHE MUNICIPALE :**

Sous réserve de l'avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie de la Crèche Municipale « L'Ile aux Enfants »,

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le Budget Primitif 2023 de la Régie de la Crèche Municipale, arrêté comme suit :

#### REGIE DE LA CRECHE MUNICIPALE

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	730 607,00 €
RECETTES	730 607,00 €
EXCEDENT/DEFICIT	NEANT

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	8 670,80 €
RECETTES	8 670,80 €
EXCEDENT	NEANT

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE NEANT

#### UNANIMITE

Ajout N°1, point 46 DELIBERATION AUTORISANT LA 1ERE ADJOINTE A SIGNER LA CONVENTION POUR LA REALISATION DE CHANTIERS D'INSERTION AVEC L'ASSOCIATION G.A.C.I.

Présentation par : Éric COLLE, Adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme

#### Descriptif sommaire :

Dans le cadre d'une politique locale d'insertion la commune du Thillot fait appel à l'Association G.A.C.I. pour l'exécution de différents travaux de débroussaillage, de bûcheronnage, de travaux paysagers et de peinture pour l'année 2023 et pour une durée maximale de 1 200 heures.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'autoriser Mme Isabelle CANONACO, 1<sup>ère</sup> Adjointe, pour le Maire empêché par application de l'Art. L2122-17 du CGT, à signer la convention avec l'association G.A.C.I.

Pièce jointe : 1 exemplaire de la convention.

Il est précisé que le tarif horaire comprend le personnel, le matériel, l'essence... Et en plus cela fait de l'insertion.

Cette année, un employé communal sera responsable de la gestion des interventions de l'Association GACI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Points divers :

Mme Isabelle CANONACO remercie le Conseil Municipal, les Adjointes et les agents pour la réorganisation suite au décès de Monsieur le Maire

Proposition d'appeler le square Michel MOUROT en hommage à Monsieur le Maire.

Il est prévu la rénovation des HLM rue Charles Rivat

Le nettoyage de printemps aura lieu le samedi 15 avril.

Mme Isabelle CANONACO remercie l'assemblée à 23 h 04.

Fait au Thillot le 13 avril 2023.

« Pour le Maire empêché,  
Par application de l'Article L2122-17 du CGCT,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe Isabelle CANONACO »

Le secrétaire de séance,  
Jean-Marie CHIVOT